

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le quatre juin, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni ALSH PARAY-LE-MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 3 juin 2026.

### DÉCISION N° DB2026\_032 - ADMINISTRATION GENERALE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION « LE CANAL DE ROANNE À DIGOIN » POUR 2026

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 4 juin 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2026-041 en date du 02 avril 2026 donnant la délégation de pouvoirs au Bureau exécutif, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-066 en date du 06 mars 2017, approuvant l'adhésion à l'Association « Le Canal de Roanne à Digoin »,

Vu l'extrait des délibérations du Conseil d'Administration de l'Association Le Canal de Roanne à Digoin du 20 octobre 2025, fixant la cotisation pour les EPCI à 0,07€ par habitant,

Vu les derniers chiffres de l'INSEE établissant la population du Grand Charolais à 39343 habitants pour l'année 2022,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en matière de promotion du tourisme,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'Association « Le Canal de Roanne à Digoin » pour l'année 2026,

**Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1** : De renouveler l'adhésion à l'Association « Le Canal de Roanne à Digoin » pour l'année 2026 et de régler la somme de 2754 € au titre de cette adhésion.

**Article 2** : D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondante.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

**Article 4** : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

<b>Nombre de membres en exercice : 23</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Patrick BOUILLON</b>
<b>Membres présents à la séance : 18</b>	<b>Votants : 18</b>

**Membres présents :**

Pierre BERTHIER, Gérald GORDAT, David BÊME, Fabien GENET, Patrick BOUILLON, Anne DEGRANGE, Michel ARNOUX, Christian LAROCHE, André ACCARY, Yves LABAUNE, Myriam PEJOUX, Eric BRAZ, Patrick PAGES, Didier ROUX, Sylvie MAURICE, Elisabeth PONSOT, Philippe DUMOUX, Richard PERRIER

**Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Daniel BERAUD, Magali DUCROISET, Julien GAGLIARDI, Nicolas LORTON, Gilles PERRETTE

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 4 juin 2026  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**